



Aide résiliation contrat Grenke

Par **Pascalynne**, le **09/05/2023** à **17:23**

Madame, Monsieur,

J'ai souscrit un contrat avec l'entreprise Grenke en juillet 2022.

Je n'ai eu aucun prélèvement les 3 premiers mois mais le 4è j'ai été prélevé des 3 mois mais aussi des 3 mois d'une autre entreprise.

Après de longues explications avec leurs divers services, j'ai obtenu gain de cause et un remboursement près de 3 semaines après ma demande.

Un nouveau prélèvement de l'autre entreprise a, à nouveau, été fait. On m'a expliqué que pour me rembourser les 3 mois prélevés, mon RIB devait resté ouvert et c'est pour cela que l'autre prélèvement est passé quand même.

Un remboursement a été fait sous 15 jours.

Aucun geste commercial et aucune excuses de cette entreprise.

J'ai tenté de demandé une résiliation du contrat car je suis mécontente de ce prélèvement abusif et de ce manque de comunication, mais il m'est indiqué, à juste titre, que ju suis engagé jusqu'en 2026.

Y a t il un moyen de résilier quand même ?

Vous en remerciant par avance

Cordialement

Pas de nom SVP, merci

Par **Visiteur**, le **09/05/2023** à **18:05**

BONJOUR

Ces désagréments ne sont pas des cas de forces majeures permettant de résilier avant les termes fixés par les CGV.

Il serait néanmoins utile de changer le numéro de compte.